



Dossier de presse

Décision Modificative N°2 2024 et Orientations Budgétaires 2025

Département de l'Indre

Séance du 22 novembre 2024

Département de l'Indre - Direction de la Communication

Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteauroux cedex

Contact presse : Muriel Bonnefond - Tél : 02 54 08 38 53 - Email : mbonnefond@indre.fr

Paul Gary - Tél : 02 54 08 36 81 / 06 80 59 64 92 - Email : pgary@indre.fr

La Décision Modificative n° 2 (DM2) vise à finaliser les ajustements budgétaires pour le Département avant la clôture de l'exercice. Les nouvelles inscriptions budgétaires répondent aux priorités départementales, notamment en matière d'infrastructures, de soutien aux secteurs sociaux, éducatifs, culturels et sportifs, et dans l'accompagnement des projets communaux. Cette démarche permet d'anticiper le budget 2025 pour des secteurs stratégiques, dynamisant l'économie locale en accélérant la commande publique et en offrant une visibilité accrue aux entreprises de travaux publics.

Cette décision inclut de **nouveaux crédits de fonctionnement pour le secteur social et 4,5 millions d'euros en autorisations de programme pour les infrastructures routières, les fonds communaux et le soutien à l'économie locale.**

Points clés de la décision modificative n°2 :

- Équilibré à 1.097.406 € en dépenses et en recettes réelles, et à 1.233.906 € en mouvements budgétaires.

- **Autorisations de Programme : 4,5 M€ de nouveaux crédits pour anticiper des projets d'infrastructure 2025, dont 3 M€ pour les routes, et financer divers fonds pour les communes et le patrimoine local.**

Focus sur les dépenses : nouveaux investissements et crédits complémentaires

Aménagement du territoire et infrastructures :

- **3.028.000 €** d'autorisations de programme pour renforcer les infrastructures routières permettant d'anticiper les travaux de voirie de 2025. Cette anticipation favorise l'économie locale, particulièrement le secteur des travaux publics.
- **175.000 €** pour le Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA, destiné à l'acquisition du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS*) dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux.

** Le PCRS est un référentiel haute précision mutualisé qui doit permettre à chaque gestionnaire de réseaux (électrique, gaz, télécom, eau potable, assainissement,...) de faire figurer l'ensemble de son patrimoine sur un fond de plan unique et partagé.*

Éducation : 30.000 € d'autorisations complémentaires pour la création d'un préau au collège Jean Rostand à Tournon-Saint-Martin, portant l'autorisation de programme dans ce domaine à 10,6 millions d'euros.

Partenariat avec les Communes - Fonds à guichet ouvert : ces fonds permettent un financement continu et immédiat pour les communes.

- Fonds Patrimoine : + **80.000 €** pour la préservation et la valorisation du patrimoine communal.
- Fonds de l'Eau : + **130.000 €** pour soutenir un projet d'interconnexion pour la sécurité de l'eau potable entre le Syndicat Mixte des Eaux de la Demoiselle et la commune de Buzançais.

- Fonds des Espaces Naturels Sensibles : **+20.000 €** pour financer un documentaire célébrant les 40 ans de la réserve de Chérine.
- Fonds des Sports de Nature : **+ 7.500 €** pour l'aménagement de la Boucle du Pin.

Ces dispositifs permettent aux communes de soumettre leurs demandes de subventions tout au long de l'année, sans contrainte de calendrier, garantissant ainsi un soutien souple et réactif pour leurs projets d'investissement. En inscrivant de nouvelles autorisations de programme pour ces fonds, le Département s'assure de pouvoir répondre aux besoins des collectivités, que ce soit pour la préservation du patrimoine, la sécurisation de l'approvisionnement en eau, ou encore la valorisation des espaces naturels et des activités sportives de pleine nature. Cette flexibilité est essentielle pour accompagner les projets locaux qui nécessitent un appui rapide et continu, et elle renforce la capacité des communes à faire avancer leurs initiatives.

Soutien à l'économie rurale : 72.000 € de crédits pour maintenir l'activité dans les zones rurales et répondre aux demandes de subventions en attente.

Santé et attractivité territoriale :

- **45.000 €** pour soutenir l'installation de professionnels de santé jusqu'à la fin de l'année.
- **150.000 €** pour la création d'une résidence pro-santé à Châteauroux, visant à accueillir étudiants et professionnels de santé.
- **5.000 €** pour la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Val-de Creuse dans le cadre de leur projet de medicobus.

Soutien aux familles et à la solidarité :

- **321.600 €** pour les services sociaux et familiaux, notamment pour soutenir les assistants familiaux et honorer les demandes d'accueil de la petite enfance.
- **163.000 €** pour le foyer des jeunes travailleurs de Châteauroux, répondant aux besoins des jeunes en situation d'insertion.

Culture et Tourisme :

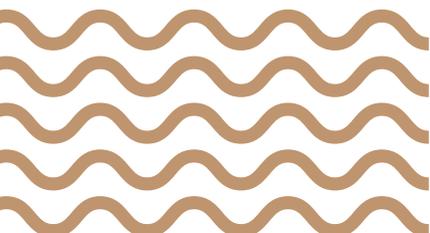
- **341.773 € d'autorisations de programme et 282.381 € de crédits de paiement** pour la restauration du Château de Valençay, couvrant notamment la réhabilitation des façades, la tour Est, le théâtre et le lancement d'études de restauration de l'Orangerie.
- **180.000 €** pour le lancement du Contrat Départemental de Lecture visant à développer la lecture publique sur le territoire en partenariat avec les collectivités et l'État.

Développement Sportif : 17.000 € pour soutenir quatre clubs sportifs locaux participant aux championnats nationaux, en avance sur les subventions 2025.

Patrimoine départemental : 200.000 € en autorisation de programme pour les travaux de rénovation de l'Espace Social de Proximité du Blanc.

Le Département de l'Indre réaffirme son engagement pour un aménagement territorial équilibré et un soutien renforcé aux secteurs prioritaires.

Ces ajustements budgétaires traduisent une volonté claire : celle de rester au plus près des besoins des collectivités et au service des Indriens. Le Département continue ainsi d'agir pour construire un territoire dynamique, attractif et solidaire, prêt à relever les défis de demain.



Débat d'Orientation Budgétaire 2025

L'Assemblée présente une motion sur l'impact du Projet de Loi Finances 2025.

Grâce à des années de bonne gestion, 2025 témoignera de nouveau de la volonté du Département de l'Indre d'assumer pleinement ses compétences obligatoires, notamment pour répondre à la demande sociale exprimée par les Indriens, tout en préservant les interventions facultatives, qui sont tout aussi essentielles au développement équilibré du territoire et au maintien de la cohésion sociale.

Contexte :

- La construction des orientations budgétaires pour 2025 se réalise dans un **contexte d'incertitudes et d'absence de lisibilité budgétaire**
- Les collectivités **ne pèsent que 20% des dépenses publiques, et environ 8% du déficit**, mais la Cour des comptes insiste sur leur responsabilité dans la dégradation du solde des administrations publiques locales
- Les finances des Départements subissent **la chute des DMTO et l'effritement de la dynamique de TVA**
- Le Projet de Loi Finances 2025 propose de réaliser plus de 60 milliards d'euros d'économie, **dont 5 milliards pour les collectivités locales**
- Pour le Département de l'Indre, la perte de ressources liées à cette ponction pourrait s'élever à **près de 7 millions d'euros**
- Le Département entend qu'il est nécessaire de participer à l'effort collectif afin de redresser les finances publiques, mais cet effort doit être justement partagé et réparti :
- Les collectivités ne devraient être ponctionnées **qu'à hauteur du pourcentage qu'elles représentent dans le déficit national**
- L'effort demandé aux Départements devrait **tenir compte du reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité**, dépense non pilotable par les collectivités départementales, afin d'être taxés à une plus juste valeur

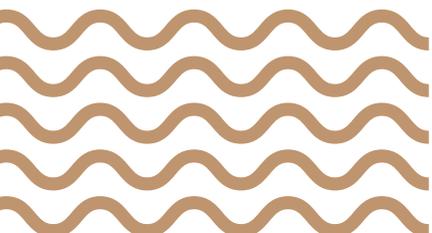
1- Orientations majeures du Département de l'Indre en 2025 :

- Se mobiliser au quotidien pour ses habitants et leur bien-être, en étant présent au plus près des plus jeunes et des plus âgés, des personnes souffrant de handicap et des personnes fragilisées ou en situation de précarité
- Poursuivre des actions d'envergure dans le domaine de la santé pour soutenir notamment l'implantation de professionnels de santé dans l'Indre
- Être un partenaire fidèle toujours aux côtés des collégiens, des communes et du secteur associatif, en assumant ses missions de proximité
- Garantir des investissements robustes et significatifs propices à l'économie locale et à l'emploi
- Concrétiser des projets structurants et novateurs pour l'Indre et les indriens, avec comme fil conducteur l'attractivité du territoire
- Tenir ses engagements à mener une politique d'investissement fondée sur l'innovation, les transitions énergétiques et écologiques, la cohésion territoriale et la dynamisation de son territoire

2- Les recettes fiscales du Département impactées

TVA :

- Elle représenterait en 2024 **plus de 21% des recettes départementales**
- Sa croissance n'a été une sécurité qu'à court terme, avec **une moindre progression constatée en 2023 qui se poursuit en 2024**
- Le PLF 2024 prévoyait une évolution des recettes de TVA nationale à +4,5%, un taux actualisé et **finalement révisé à la baisse à 0,8%**



DMTO : 15,9M d'€ de recettes pourraient être proposées au BP 2025

- Influencés par les conditions d'évolution des ventes dans l'immobilier **en baisse continue depuis 2023**
- L'encaissement des DMTO sur les trois premiers trimestres 2024 accuse un **recul de plus de 20%** par rapport à 2023
- 2024 s'annonce plus mauvaise que prévu avec une nouvelle chute de 10% attendue, **qui serait plus proche de 20%**
- La Banque Postale entrevoit quelques signaux positifs pour l'immobilier avec les intentions d'achat des ménages qui se redressent

3- Les grandes dépenses pour 2025

SOLIDARITÉ : 150M d'€ (prévision)

- Les dépenses sociales supportées par les Départements sont continuellement en hausse du fait des politiques nationales qui continuent de les alourdir sans en assumer un financement à la hauteur des coûts réellement supportés
- La prévision est **en forte hausse par rapport aux consommations 2024 évaluées à 143M d'€**
- Protection de l'enfance et famille **sera le secteur avec la plus forte croissance avec une prévision à 29,5M d'€ (+7% par rapport à 2024)**

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- **80M d'euros** sur les infrastructures routières, les bâtiments, les subventions d'investissement versées aux communes

